Accusé de réception en préfecture 036-200018521-20230316-DEL-2023-01-10-DE Date de télétransmission : 16/03/2023 Date de réception préfecture : 16/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Trois, le Vingt-Quatre Janvier, à Dix Huit heures Quinze minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation: 16 Janvier 2023

Nombre de Délégués : 28

En exercice : 28 Présents : 24

Dont: titulaires: 22 - suppléants: 2

Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS: Buxières d'Aillac: Didier GUENIN; Cluis: Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; Fougerolles: Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; Gournay: Philippe BAZIN, Bertrand SACHET; Lys Saint Georges: Olivier MICHOT; Maillet: Denis DESCOUX (suppléant); Malicornay: Jean-Paul BALLEREAU; Mers Sur Indre: Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; Montipouret: Marie-Christine MERCIER; Mouhers: Samuel LARDEAU (suppléant); Neuvy Saint Sépulchre: Guy GAUTRON, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY; Tranzault: Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents: Cluis: 0, Fougerolles: 0; Gournay: 0, Mers-Sur-Indre: 0; Montipouret: David DORANGEON, Mélina BARABE; Mouhers: Barbara NICOLAS; Neuvy-Saint-Sépulchre: Cécile PLANTUREUX, Philippe ROUTET

<u>Pouvoirs</u>: Madame Cécile PLANTUREUX a donné pouvoir à Madame Delphine CHAUVAT. Madame Barbara NICOLAS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DENORMANDIE jusqu'à l'arrivée de son suppléant, Monsieur Samuel LARDEAU

<u>En présence de</u>: Monsieur Arnaud HANSSE du Bureau d'Etudes GILSON et de Janna ALLOUCHE, chargée de mission « PLUi »

Délibération DEL.2023.01.10 Objet : ECONOMIE

Adaptation du règlement des aides au TPE à la nouvelle convention régionale

Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Vice-Président Délégué, indique qu'il conviendra d'adapter le règlement des aides aux TPE voté par le Conseil Communautaire pour le mettre en cohérence avec les conventions et règlement régionaux.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, à l'issue d'un vote donnant les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture 036-200018521-20230316-DEL-2023-01-10-DE Date de télétransmission : 16/03/2023 Date de réception préfecture : 16/03/2023

Nombre de votants : 25 (24 présents + 1 pouvoir)

Blancs ou Nuls : 0 Suffrages Exprimés : 25

Pour: 25 Contre: 0

Autorise Monsieur le Président à modifier le règlement d'attribution des aides aux TPE pour le mettre en conformité avec la convention signée avec la Région Centre – Val de Loire.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME, A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 15 mars 2023

Le secrétaire,

Marie-Annick BEAUFRERE

te de Comm

Le Président, Christian ROBERT.

de Commune

Le Président,

Publié ou Notifié le

2